



LE PUBLICISTE.

QUINTIDI 5 Pluviôse, an VIII.

Tremblement de terre en Calabre. — Arrivée à Vienne de l'archiduc palatin & de la grande-duchesse de Russie. — Presens envoyés par le roi d'Angleterre au nouveau roi de la Chine. — Lettre du général Hédouville sur la pacification avec Chatillon, chef de chouans. — Lettre envoyée par Bonaparte à l'empereur d'Allemagne. — Vol considérable, fait par les chouans dans les environs de Nantes.

Le prix de l'abonnement du PUBLICISTE est de 15 fr. 50 cent. pour trois mois, 26 fr. pour six mois, & 50 fr. pour l'année.

Les loix & arrêtés des consuls sont imprimés textuellement & délivrés aux souscripteurs sans augmentation de prix.

Les lettres & les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au rédacteur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n°. 425, butte des Moulins, à Paris.

TURQUIE.

De Constantinople, le 19 novembre (28 frimaire).

On attend, avec beaucoup d'impatience, des nouvelles officielles du grand-visir, dont on croit l'armée en marche sur l'Égypte en trois colonnes. Le commodore Sidney & les divers commandans des forces navales ont dû concerter leurs opérations avec le généralissime à Jaffa. Des avis indirects annoncent l'arrivée des escadres & des troupes de débarquement devant Damiette, ainsi que le projet d'attaquer cette place le lendemain, 28 octobre.

Le 16, vers onze heures du soir, il y a eu un incendie assez considérable à Constantinople, dans le quartier de Humkaban.

ITALIE.

De Gènes, le 8 janvier (18 nivôse).

L'épidémie qui a fait tant de ravages à Nice, commence à se faire sentir dans la riviere du Ponent. A San-Remo, elle a enlevé dix à douze personnes en une semaine. On a pris des précautions pour arrêter ses progrès.

AUTRICHE.

De Vienne, le 8 janvier (18 nivôse).

L'archiduc palatin est arrivé ici le 5 avec son épouse. Leurs majestés avoient été au-devant de L. A. jusqu'à Stammerdorff. Hier, il y eut cercle à la cour; toute la haute noblesse fut présentée à la grande-duchesse.

On prétend que 40 mille hommes de troupes russes ont passé le Bog pour aller se réunir à l'armée de Suwarow, dont les différens corps vont être mis au complet.

ALLEMAGNE.

De Francfort, le 17 janvier (27 nivôse).

Depuis une douzaine de jours, nous sommes de nouveau entourés de troupes autrichiennes, mayençaises, & d'une partie de la levée mayençaise; ces troupes occupent, d'un

côté, une ligne qui suit sur la rive droite du Mein, la Nidda, & passe sur la rive gauche par Grosgeraw. Depuis quatre à cinq jours, les Autrichiens ne laissent plus passer les marchandises ni les voyageurs; ils ont même fait rebrousser chemin au courrier de la malle, allant à Mayence; cependant, sur la représentation du directeur de la poste de Francfort, le cours des postes ne sera point interrompu.

Nos gazettes portent à 15 mille hommes les troupes de l'armée de l'archiduc Charles qui sont en marche pour se rendre en Italie. Une feuille allemande dit que la marche de ces troupes ne doit plus laisser de doutes sur le retour des Russes vers le Rhin.

ANGLETERRE.

De Londres, le 17 janvier (27 nivôse).

Les trois pour cent consolidés: 61¹³¹³/₈₈₄₈. Pour leur ouverture: 62⁵⁷⁷⁷/₈₅₄₈.

Les premiers vaisseaux de la compagnie des Indes qui partiront, seront chargés de riches ouvrages de joaillerie en or & en acier, & d'objets curieux & rares de nos manufactures. La compagnie les destine en présent à sa nouvelle majesté le roi de la Chine, à l'occasion de son avènement au trône.

Après quelques jours de retraite, le duc d'York est allé voir le roi à Windsor, & a eu avec lui une conférence très-longue.

On va créer, dit-on, plusieurs pairs irlandais.

Les pairs anglais, résidans en Angleterre, quand l'union sera exécutée, seront éligibles à la chambre des communes du parlement impérial.

Les pairs irlandais que l'on va créer, seront les derniers. Après que les deux royaumes seront unis, il n'y aura plus que des pairs impériaux.

Si les parlemens d'Angleterre & d'Irlande sont réunis, ils prendront le titre de *parlement impérial des isles britanniques*.

Le lord chancelier d'Irlande est de retour à Dublin. Son arrivée va mettre fin à tous les doutes sur Napper-Tandy & sur le projet d'union.

Les paiemens faits à-compte du dernier emprunt devront être achevés le 27 nivôse.

Le bruit qui s'étoit répandu que M. Pitt avoit le projet de différer son nouvel emprunt jusqu'à la fin de la session du parlement, prend de plus en plus consistance. Ce délai parroit calculé de la part du ministre, d'après l'espoir qu'il a que les succès de la nouvelle expédition & les victoires de la

coalition feront monter les effets publics. Il cherchera, dans l'intervalle, à faire aller les choses avec une émission de 5 millions sterling de billets de l'échiquier.

On comptoit dans Londres & Westminster, en 1772, 122,950 maisons : on en porte aujourd'hui le nombre à 150,000.

La flotte partie de la Jamaïque, le 9 brumaire, a été dispersée bientôt après son appareillage. Aucun des bâtimens qui en faisoit partie n'est encore arrivé. La frégate qui servoit d'escorte est rentrée dans le port, avec une voie d'eau considérable.

Sir Edward Pellew a fait voile de Falmouth, pour aller croiser sur la côte de France. Sa division consistoit dans l'*Impétueux* de 78 canons, 4 frégates & un cutter.

On mande de Dublin, en date du 15 nivôse, que le bruit d'une apparition de la flotte française sur la côte s'étoit répandu la veille dans cette ville, & y avoit jeté l'alarme. On étoit aussi très-inquiet de quelques symptômes d'insurrection qui se remontoient dans le comté d'Antrim.

Les lettres de Naples portent qu'on a ressenti de violens tremblemens de terre dans la Calabre.

Le commodore sir Thomas Troubridge croisoit devant Malte le 17 frimaire, avec cinq vaisseaux de ligne. Lord Nelson étoit à Palerme.

Nous apprenons par la correspondance d'Egypte, interceptée, que le commodore Blankett a été repoussé dans une attaque qu'il a faite contre le fort de Cossair, sur la Mer-Rouge.

Malgré ce qu'on a dit de la cessation de la fièvre jaune en Amérique, le journal arrivé hier de New-York, assure qu'elle y fait autant de ravages que jamais.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Poitiers, le 26 nivôse.

Iluit chouans à cheval, en cocardes blanches & le sabre nu, venant du côté de Chinon, ont, le 22, traversé Loudun, forcé plusieurs citoyens à crier *vive le roi*, & coupé l'arbre de la liberté dans le fauxbourg de Martrais. Ils ont fait la même chose à Glenouze, à Saint-Laon, & ont continué leur route vers Thouars.

De Nantes, le 29 nivôse.

Sept brigands, arrêtés le 18 à Pont-Rousseau, ont été condamnés à mort ce matin par le conseil de guerre.

Les chouans continuent de piller & de voler les convois quand ils peuvent, & même les particuliers, marchands & autres, sans égard à leurs opinions ni à leur état. Hier, ils ont arrêté & volé, près les Sorinieres, un négociant de Bordeaux qui retournoit chez lui, & qui avoit eu l'imprudence d'emporter sur lui 850 louis.

D'Angers, le 1^{er} pluviôse.

Le général Brune est parti hier matin pour Nantes. Le général Hédouville est resté dans cette commune.

Lettre du général Hédouville, lieutenant du général en chef.

La division de chouans de Chatillon a accepté la paix. Cette division comprend la partie des départemens de Mayenne & Loire & de la Loire-Inférieure, située sur la rive droite de la Loire; plus, le district de Craon, du département de la Mayenne, & celui de la gauche du département d'Ille & Vilaine. Il faut en retrancher le district de Châteauneuf du département de Mayenne & Loire, qui est occupé par Bourmont, qui a ses bandes dans la Sarthe & dans la Mayenne. Elles seront poursuivies à outrance s'il

ne suit pas l'exemple de Dautichamp & de Châtillon. J'augure que la Prévalais, qui a ses bandes dans le département d'Ille & Vilaine, se soumettra aussi.

Le général en chef Brune va poursuivre Georges avec tant d'activité, que les coups qui lui seront portés feront sans doute entièrement finir cette guerre intestine.

Signé, HÉDOUVILLE.

De Caen, le 1^{er} pluviôse.

Les brigands commandés par Saint-Agnan, & qui ont égorgé la municipalité du Sap, se sont emparés, le 27 nivôse, de Vimoutier. Ils étoient environ 250. Les républicains qui se trouvoient dans cette commune l'ont évacuée avec leurs armes & leurs munitions qu'ils ont transportés à Livarot.

Le même jour, dix à douze brigands s'étoient introduits chez le citoyen Ruell, à Saint-Morien; une colonne mobile, commandée par le citoyen Flottan, les a surpris, s'est emparé de leur chef qu'elle a fusillé, ainsi que deux de ses complices.

D'Evreux, le 2 pluviôse.

Le 27 nivôse, au matin, jour de marché, on a trouvé affiché aux poteaux de la halle de Montreuil une proclamation datée du quartier-général de l'armée royale, le 12 janvier. Toutes les signatures sont des noms supposés. Elle contient des menaces contre les habitans des villes & des campagnes qui oseroient, au moment de la reprise des hostilités, porter les armes contre les troupes du roi; peine de mort contre ceux qui seroient pris les armes à la main; amnistie, protection & respect des propriétés aux autres.

Malgré la défense d'arracher ce placard, sous peine de mort, il l'a été sur-le-champ par l'agent de la commune, qui l'a dénoncé à l'accusateur public.

De Strasbourg, le 30 nivôse.

Nos médecins viennent de démentir, par des affiches, le bruit répandu qu'il régnoit une épidémie dangeuse dans notre commune. Ils déclarent que la mortalité n'est pas plus grande qu'à l'ordinaire.

On écrit de Bâle que l'état-major du général Moreau est toujours dans cette ville, ainsi que le général Desolles, chef de l'état-major général. Plusieurs demi-brigades, cantonnées dans l'intérieur de la Suisse, sont arrivées dans les environs de Bâle.

Les actes de justice & de modération de notre gouvernement commencent à détruire les préventions & la défiance que les princes & états de l'Empire avoient conçus contre nous par suite des mauvais procédés de l'ancien directoire; & pour peu que nous ayons quelques succès, on les verroit se rapprocher de la France, & abandonner un chef qui ne cherche qu'à s'aggrandir aux dépens de l'Empire.

P. S. On apprend à l'instant que Bonaparte a écrit à l'empereur d'Allemagne une lettre semblable à celle adressée au roi d'Angleterre; mais, jusqu'à présent, l'empereur n'a pas répondu.

De Bruxelles, le 1^{er} pluviôse.

Plusieurs demi-brigades d'infanterie et quelques régimens de cavalerie viennent de recevoir l'ordre de quitter leurs cantonnemens sur le Hundsrück; pour passer le Rhin à Mayence. Il paroît qu'il s'agit d'expulser l'ennemi des positions qu'il occupe dans le voisinage du fort de Cassel.

D'un autre côté, on apprend, par des lettres des frontières de la Franconie, que la première colonne de l'armée de Suwarow doit arriver à Würzburg le 20 de ce mois.

Les autres colonnes arriveront à deux jours de distance les unes des autres.

Toutes les troupes qui étoient cantonnées sur les deux rives de la Meuse ont reçu l'ordre de se rendre avec la plus grande diligence dans les départemens de l'Ouest. En conséquence, elles se sont déjà mises en route pour leur destination.

On assure ici que l'intention du gouvernement est de remplacer, dans la ci-devant Belgique, la conscription militaire par la levée volontaire de quelques corps d'infanterie. Ce seroit là un sûr moyen d'augmenter le nombre des amis de la république, en même tems qu'il procureroit plus d'hommes.

De Paris, le 4 pluviôse.

Le gouvernement prépare plusieurs actes de nature à influencer heureusement sur le crédit public, tels que la clôture de la liste des émigrés, & un mode de radiation propre à-la-fois à prévenir les effets de la faveur & de l'intrigue, & à faire obtenir aux individus la plus prompte justice.

On croit aussi qu'il paroîtra bientôt un nouveau règlement sur un objet de la plus haute importance, & d'où dépendent le plus immédiatement la facilité, la sûreté de la marche du gouvernement & la rapide expédition des affaires; c'est un nouveau partage d'attributions entre les différens ministères. On sent combien, à travers le cahos de nos différentes révolutions, on a pu & dû s'écarter souvent des véritables principes en cette matière.

Plusieurs points importants sont déjà arrêtés sur la question de la division locale, administrative & judiciaire de la France. Il y aura autant de préfets que de départemens. On assure aussi que la police des grandes villes sera confiée à des commissaires & sous-commissaires, mais nulle part à des administrations collectives.

Rien n'est encore définitivement décidé sur le nombre des spectacles conservés à Paris. On paroît seulement vouloir conserver ce qui est nécessaire dans chaque genre pour l'éducation des talens, & pour que les auteurs ne puissent pas vieillir sans l'espérance de voir jouer leurs pièces.

M. Bardoxi, neveu du chevalier d'Azara, & secrétaire de la légation d'Espagne à Paris, est parti ce matin pour Vienne, où il va avec la même qualité.

M. de Casa - Valencia, second secrétaire de la même légation, est parti en même temps pour Berlin, où il va être nommé premier secrétaire.

L'ambassadeur de la république française, le cit. Alquier, est parti hier soir pour Madrid.

C'est aujourd'hui que le fils du ci-devant comte de Toustain, sur lequel on a saisi une correspondance avec les chouans, a dû paroître devant la commission militaire, ainsi que quelques autres personnes prévenues de complicité.

Le général Dufour est nommé commandant de la 11^e division militaire. Il résidera à Bordeaux.

On s'occupe sérieusement de rétablir l'administration forestière. Il n'y a pas de partie où les désordres aient été poussés plus loin, & où il soit plus instant de porter le remède.

Une observation juste est présentée par une de nos feuilles.

L'article LXXVI du titre VI de la constitution, porte:

« Les délits personnels, emportant peine afflictive ou infamante, commis par un membre, soit du sénat, soit du tribunal, soit du corps législatif, soit du conseil d'état, sont

poursuivis devant les tribunaux ordinaires, après qu'une délibération du corps auquel le prévenu appartient, a autorisé cette poursuite ».

Le corps législatif n'est en session que quatre mois par année. Le tribunal a la faculté de s'ajourner. Il est donc nécessaire de prévoir & de décider quelle conduite tiendrait un tribunal, si un membre de l'une de ces deux autorités, étoit amené devant lui pendant l'époque de leur ajournement.

Les évêques constitutionnels qui se trouvent à Paris, viennent de faire imprimer une *Invitation à la paix religieuse*. Ils demandent aux jurementés, en'autres conditions, une déclaration franche du principe d'obéissance aux autorités qui gouvernent.

On s'étonnoit que Paris ayant eu l'avantage de voir naître *Molière*, rien n'indiquât la maison natale de ce grand homme. Mais depuis le 15 brumaire dernier, par les soins du citoyen Lenoir, conservateur du *Musée français*, il a été placé en-dessus de la troisième boutique à gauche, sous les piliers des halles, en entrant par la rue Honoré, un marbre blanc avec cette inscription:

C'est dans cette maison

Qu'est né,

En 1630,

JEAN-BAPTISTE POQUELIN DE MOLIÈRE.

L'administration centrale de Seine & Oise a, par une proclamation, rappelé à ses concitoyens que l'observation du décade est toujours d'obligation; & que les lois sur les cultes doivent être exactement observées.

Le bureau central a écrit à l'accusateur public près le tribunal criminel du département de la Seine, que le nommé Thibaut (dit Capahu), condamné à mort, il y a environ cinq ans, & évadé de Bicêtre, venoit d'être arrêté par la gendarmerie d'Evreux. Il avoit pris le nom de Benoit, mais il a avoué son vrai nom.

Bernier, qui a traité pour les chouans avec Hédouville, a été curé de Coutances. C'étoit, dit-on, un des principaux conseillers de Charette.

Le citoyen Hany remplit la chaire de minéralogie, en attendant que le malheureux Dolomieu sorte des prisons du roi de Naples.

On a fait la motion, dans le sénat helvétique, de mettre en accusation les trois ex-directeurs; mais cette proposition a été rejetée.

Les journaux étrangers présentent de grands détails sur le plan qu'ils disent arrêté par la coalition pour le printemps prochain. Il est peu probable que les cabinets les aient mis dans leur confiance, à moins que ce ne soit pour nous tromper avec ces prétendues révélations. Tout ce qu'on peut en conclure, c'est que nos ennemis comptent beaucoup sur les mouvemens intérieurs, & qu'ils espèrent lier leurs opérations guerrières. Il est extrêmement probable, qu'avant l'ouverture de la campagne, les troubles de l'intérieur, seront totalement apaisés.

En vain on grossit le parti des insurgés; en vain on attribue l'augmentation de leurs forces à la pacification. On ne devoit pas oublier l'issue des conférences tenues entre Hédouville & les chefs de chouans, résultat tel que trois départemens seuls se trouvent hors de la constitution; les autres sont soumis. Auroit-on fait plus, & plus vite en tirant l'épée? Combien n'a-t-on pas épargné d'hommes qui serviroient utilement leur patrie contre l'étranger?

NÉCROLOGIE.

Des pertes remarquables se succèdent rapidement dans la classe des sciences mathématiques & physiques de l'institut national. Avec Montucla & Daubenton, il faut effacer de la liste des savans le nom de Jean-Baptiste Leroy, membre de la même classe de l'institut, qui l'avoit été aussi de la ci-devant académie des sciences, de la société royale de Londres & de celle de Philadelphie; il est mort d'apoplexie dans la nuit du premier pluviôse. Les membres de l'institut ont assisté, le 3 de ce mois, à ses funérailles. Le citoyen Lefebvre-Gineau, placé près du cercueil, a prononcé un discours dont voici quelques traits :

« Dix jours sont à peine écoulés depuis que nos larmes ont arrosé la tombe de Daubenton; & nous sommes encore aujourd'hui réunis pour rendre à la terre les restes inanimés de notre confrère Leroy. Je ne veux pas rappeler à votre souvenir tous les titres qui motivent nos regrets: ce sont de tristes & derniers adieux que ma voix mêle à vos adieux muets.

« Les précieux mémoires de cette académie illustre à laquelle nous avons succédé, sont les archives d'un grand nombre des travaux de celui que nous pleurons. Vous les connoissez; & plus d'une fois, sans doute, vous aurez, comme moi, remarqué la préférence qu'il accordoit aux objets immédiatement applicables à la conservation des hommes. Telles furent ses recherches sur plusieurs points de l'électricité, & pareillement sur les moyens de rendre les hôpitaux plus salubres. Son esprit alors étoit dirigé par son cœur.

« Mais il est des avantages aussi précieux que l'étendue des connoissances, & préférables, peut être, dans le commerce de la vie: l'exactitude à remplir ses devoirs; la bonté, la modestie, l'agrément & la sûreté en amitié sont, dans un homme, à l'usage de tous les autres, & sont de tous les momens. J'en appelle à vous, ses confrères, à ses amis, aux artistes nombreux qu'il aima & dont il étoit respecté: vos larmes, leur douleur, n'attestent-elles pas que vous déplorez sur tout ici la perte de ces inestimables qualités? »

TRIBUNAT.

Séance du 4 pluviôse.

A l'ouverture de la séance, tous les membres, conformément au règlement, tirent au sort la place qu'ils doivent occuper pendant un mois.

On procède ensuite à un second scrutin, celui d'hier n'ayant donné la majorité à personne, pour la nomination du candidat à présenter au sénat conservateur.

Le nombre des votans est de 88, & la majorité absolue est par conséquent de 45 voix.

Le résultat est publié. Lefournier, Duval & Barenne ont chacun une voix, Tronchet en réunit 38, & Dupuy 47.

Ce dernier ayant obtenu la majorité absolue, le président le proclame le candidat qui sera présenté au sénat conservateur. Le tribunal adresse de suite à ce sénat un message pour lui faire connoître cette nomination.

Une deuxième place est vacante au sénat conservateur; mais le tribunal arrête qu'il ne procédera à la nomination d'un second candidat, que lorsque le sénat conservateur aura fait son premier choix.

Une erreur s'étoit glissée dans le procès-verbal d'élection du citoyen *Blanc*, membre du corps législatif, dont on avoit écrit le nom *Leblanc*. Ce citoyen a réclamé contre cette erreur, & le sénat conservateur qui l'a rectifiée en informe le tribunal par message.

Un membre de la commission des inspecteurs dépose sur le bureau la promesse de fidélité à la constitution, écrite & signée par tous les employés du tribunal.

Le tribunal s'ajourne à sextidi.

CORPS LÉGISLATIF.

Séance du 4 pluviôse.

Un membre se plaint de ce qu'on n'a point proclamé hier le résultat du scrutin pour la nomination d'un candidat au sénat conservateur. Quoique personne n'ait réuni la majorité, dit-il, il n'en est pas moins nécessaire de connoître de quelle manière & sur qui les suffrages ont été répartis, afin qu'au second tour on puisse se fixer sur quelqu'un. Je demande que le président proclame le dépouillement du scrutin d'hier.

Après quelques difficultés, cette proposition est adoptée.

Un secrétaire lit la liste; la voici: Tronchet, 85 suffrages; Merlin, ex-directeur, 31; Dupuy, de l'institut, 25; Duval (de la Seine-Inférieure) 14; Revellière, 12; Chatry-Lafosse, 9; Lanjuinais, 6; Grégoire, 5; Treillard, 4; Bernardin-de-St.-Pierre, 6; Truguet, 5; Latour-d'Auvergne, 1.

Le sénat-conservateur informe le corps législatif que le cit. Blanc (des Hautes-Alpes), l'un des législateurs, réclame contre son insertion au procès-verbal d'élections, sous le nom de Leblanc.

Le corps législatif ordonne qu'il sera fait mention de ce message au procès-verbal, & ajourne à sextidi.

Bourse du 4 pluviôse.

Amsterdam	Tiers consol.	19 f. 75 c.
Idem courant	Bons $\frac{3}{4}$	1 fr. 5 c.
Hambourg	Bons $\frac{1}{2}$	9 f.
Madrid	Bons d'arrér.	88 f. 50 c.
Madrid effec.	Bons pour l'an 8, 65 f. 75 c.	
Cadix	Or fin	102 f. 50 c.
Gènes effectif.	Ling. d'arg.	50 f. 80 c.
Livourne	Portugaise	92 f. 50 c.
Bâle	Piastre	5 fr. 20 c.
Lausanne	Quadruple	79 f. 15 c.
Lyon	Ducat d'Hol.	11 f. 25 c.
Marseille	Guinée	25 f.
Bordeaux	Souverain	35 f. 50 c.
Montpellier		
Rente provis.		

Esprit $\frac{3}{4}$, 360 francs. — Eau-de-vie de Montpellier, 22 deg. 270 fr. — Rochelle, 22 d. — Cognac, 22 d., 300 fr. — Huile d'olive, 1 f. 25 c. — Café Martinique, 2 f. 85 c. — Café Saint-Domingue, 2 fr. 55 c. — Sucre d'Anvers, 2 fr. 15 c. — Sucre d'Orléans, 2 fr. 5 cent. — Savon de Marseille, 1 fr. — Coton du Levant, 3 fr. 10 c. — Coton des Isles, 3 fr. 50 c. à 4 fr. 60 c. — Sel, 4 fr. à 4 fr. 50 c.

Des Signes, envisagés relativement à leur influence sur la formation des idées; par Pierre Prévost, professeur de philosophie à l'académie de Genève, de la société des arts, & de la société de philosophie & d'histoire naturelle de la même ville; de l'académie de Berlin & d'Edimbourg, &c. &c. Petit volume in-8°, grand raisin. Prix 2 fr., & 2 fr. 50 cent. franc de port pour les départemens.

Déterminer l'influence des signes sur la formation des idées, telle est la question qu'avoit proposé l'institut national. Voici le jugement rendu sur l'ouvrage que nous annonçons :

« L'institut national a distingué le mémoire n°. 2. Ce mémoire est celui qui, après l'ouvrage couronné, a le plus approché du but. »